

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2021 - 012

SEANCE DU 03 MARS 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 93

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 8

Date de convocation :

25/02/2021

Date d'affichage :

04/03/2021

Votants :	106	Pour :	105	Contre :	0	Abstentions :	1
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, le trois mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : FILLOD Christelle ; GIRARDOT Michel ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; VUITTON Antoine.

Excusés ayant donné pouvoir : BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; GAMBAY Olivier à HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre à GROSDIDIER Jean Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MOREL Denis à DALLOZ Jean Charles ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne.

Excusés : BARIOD Denis ; BESSARD Maurice (représenté par MORAND Nathalie) ; CORON Nathalie ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; RASSAU Jean-Noël (représenté par MERCIER Tristan).

Absents : ARTIGUES Damien (représenté par FILLOD Christelle) ; BENOIT Jérôme ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; LAMARD Philippe ; PAGET Jean-Marie ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Daniel (représenté par VUITTON Antoine).

Secrétaire de séance : Catherine SCHAEFFER

Objet : Demande de subvention pour la réalisation d'inventaires naturalistes et de petits travaux d'entretien ou d'aménagement au sein des Espaces Naturels Sensibles « Lac et marais de Viremont » (Valzin en Petite Montagne) et « Cirque et marais de Vogna » (Arinthod)

PREAMBULE

En tant que gestionnaire des espaces naturels sensibles (ENS) « Lac et marais de Viremont » et « Cirque et marais de Vogna », et conformément aux conventions de partenariat relatives à la gestion des ENS établies pour chacun des sites, Terre d'Émeraude Communauté a notamment pour mission de garantir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion et d'interprétation de chaque ENS.

Ces plans de gestion dressent un état des lieux du contexte historique, géographique, du patrimoine naturel, culturel et des activités socio-économiques présentes sur chaque site. Pour les rédiger, il est nécessaire de recueillir, analyser et synthétiser l'ensemble des données relatives aux sites. Lorsqu'elles sont jugées insuffisantes, il est nécessaire de les compléter au moyen d'études.

Concernant les ENS « Lac et marais de Viremont » et « Cirque et marais de Vogna », les données naturalistes disponibles pour chaque site sont principalement issues d'observations opportunistes et révèlent des lacunes concernant certains groupes taxonomiques. Aussi, afin d'identifier clairement les enjeux écologiques en présence et les responsabilités de chaque ENS vis-à-vis de leur préservation, il est nécessaire de compléter les connaissances actuelles par des inventaires complémentaires (avifaune, herpétofaune, entomofaune, flore, etc.), dont la réalisation serait confiée à des prestataires extérieurs,

Par ailleurs, en tant que gestionnaire, Terre d'Émeraude Communauté peut être amenée à réaliser ou faire réaliser des actions d'information et d'animation, ainsi que certains travaux d'entretien ou d'aménagement au niveau des accès et des terrains labellisés,

Pour ces trois types d'actions (études, animations, travaux), une subvention du Département du Jura peut être accordée,

Le Conseil communautaire,

Vu

- le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.142-1 à L.142-13 relatifs aux Espaces Naturels Sensibles des départements ;
- la délibération n° CD_2015_174 du Département du Jura en date du 16 décembre 2015 adoptant le plan d'actions du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et le cadre d'accompagnement financier associé ;
- la délibération n°6.2019.05.28 de la Communauté de Communes Petite Montagne en date du 28 mai 2019 sollicitant la labellisation du site « Cirque et marais de Vogna » en Espace Naturel Sensible d'initiative locale ;
- la délibération de la Commune d'Arinthod en date du 9 juillet 2019 sollicitant la labellisation du site « Cirque et marais de Vogna » en Espace Naturel Sensible d'initiative locale ;
- la délibération n°CP_2020_053 du Département du Jura en date du 9 mars 2020 actant la labellisation du site « Cirque et marais de Vogna » en Espace Naturel Sensible d'initiative locale ;

missions confiées à Terre d'Émeraude Communauté, structure gestionnaire, des plans de gestion des sites, pour laquelle il est nécessaire d'appréhender la diversité biologique dans son intégralité.

Considérant que les actions d'information et d'animation ainsi que les travaux d'entretien et d'aménagement des sites resteront modérés en 2021 du fait de l'état d'avancement des plans de gestion et des projets en cours sur chaque site.

Considérant l'accord de principe des services du Département du Jura de financer ces deux types d'actions sur les ENS à hauteur de 70%.

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

D'APPROUVER la réalisation d'inventaires complémentaires sur les ENS « Lac et marais de Viremont » et « Cirque et marais de Vogna »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif aux inventaires complémentaires et aux travaux d'entretien et d'aménagement pour un montant global de 24 000 euros et le plan de financement correspondant :

ENS « Lac et marais de Viremont » :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Inventaires naturalistes	5 000 €	Subvention Département (70%)	5 600 €
Animations nature	2 000 €	Autofinancement (30%)	2 400 €
Entretien/aménagement	1 000 €		
Total	8 000 €	Total	8 000 €

ENS « Cirque et marais de Vogna » :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Inventaires naturalistes	15 000 €	Subvention Département (70%)	11 200 €
Entretien/aménagement	1 000 €	Autofinancement (30%)	4 800 €
Total	16 000 €	Total	16 000 €

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2021,

D'AUTORISER le lancement d'une consultation pour la réalisation des inventaires complémentaires,

DE SOLLICITER du Département du Jura les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210303-D_012_2021-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

